

# CONCOURS DE TECHNICIEN 2022

## EXTERNE

## SPÉCIALITÉ « MÉTIER DU SPECTACLE »

### ÉPREUVE DE QUESTION

**NOTE OBTENUE : 12.63 / 20**

#### Question 1 :

- a) La protection des employés est la responsabilité de l'employeur. Les techniciens du spectacle sont soumis à de nombreux risques du travail en raison du travail de nuit, à plusieurs corps de métiers simultanés en hauteur ou encore à proximité d'installations électriques.

Il convient donc d'être vigilant sur les moments de montage et démontage en réalisation des plannings de travail adéquats.

L'employeur doit aussi mettre en place des équipements de protection collective tel que l'utilisation de nacelle pour les travaux en hauteur, préférable à l'utilisation de baudriers.

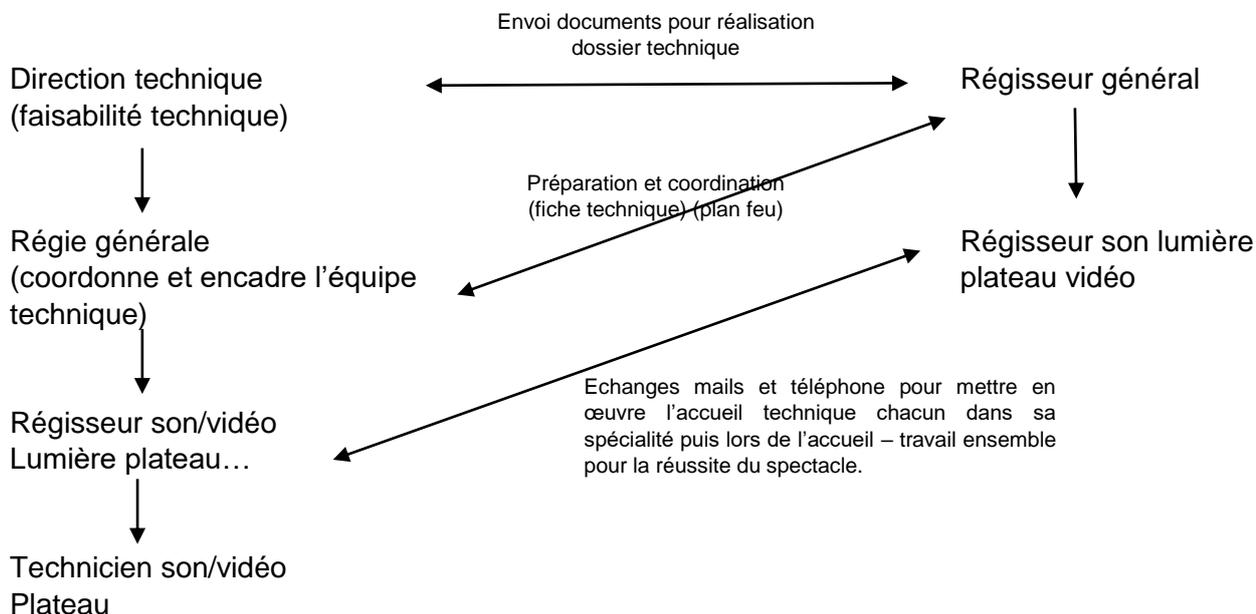
L'utilisation et la part des équipements individuels (chaussure de sécurité, gants, casques...) viennent en complément. Il est aussi nécessaire que la hiérarchie (régisseur général) vérifie les habilitations des techniciens en rapport avec leur fonction (habilitation électrique, CACES,...) ou leur qualification

La formation des techniciens est primordiale dans ce domaine.

b) Organigramme type d'équipe technique :

LIEU D'ACCUEIL

COMPAGNIE ACCUEILLIE



Le travail entre les deux régisseurs généraux est primordial dans la phase préparatoire afin de définir le matériel disponible (projecteurs, enceintes...) et le planning du personnel. Lors du montage et démontage, un travail coordonné est privilégié. Le tout en lien avec la fiche technique du spectacle accueilli.

Question 2 :

a) L'accueil d'un chapiteau sur un terrain communal nécessite une planification et une préparation conséquente.

Il convient d'étudier la faisabilité de cet accueil environ 1 an avant les représentations. En premier lieu, il convient que la commune dispose d'un terrain adéquat à cet accueil. Le terrain doit être de bonne dimension par rapport au dossier technique fourni par la compagnie. Il doit être plat et plan (4 % de pente tolérée au maximum), être stabilisé et dense pour résister à l'arrachement des pinces et enfin être drainé par l'évacuation des eaux pluviales. Il ne doit pas se trouver en zone inondable.

Ensuite, il faut s'assurer d'avoir la connaissance des réseaux sur le site pressenti : réseau aérien ou souterrain présents afin de déterminer l'implantation possible. Il est nécessaire de prévoir l'installation de deux arrivées électriques distinctes (pour le chapiteau et pour le campement) et d'arrivées d'eau potable et évacuation d'eaux usées (pour le campement et le public).

Les accès devront aussi être conformes aux attelages poids-lourds (27m maximum), accessible aux personnes en situation de handicap, fermable par des barrières de police ou

autre pour sa sécurisation et éclairé via éclairage public ou éclairage fourni par la compagnie.

Ensuite, une fois le site validé, il convient de déposer un dossier de sécurité complet pour demander l'ouverture temporaire d'un établissement recevant du public (ERP). Le chapiteau est bien ERP de la catégorie CTS (Chapiteau, Tente et Structure).

Avant l'arrivée de la compagnie, il faudra barriérer le site, tirer les réseaux, afficher les arrêtés d'autorisation du domaine public.

Il est d'usage, une fois le montage terminé et avant d'ouvrir au public, de faire passer une commission de sécurité ou un organisme de contrôle, vérifiant la conformité des installations (sécurité, gradin, électricité...)

- b) Le directeur technique devra, en premier lieu, vérifier la conformité et l'homologation du CTS. La compagnie doit fournir un dossier complet comprenant les vérifications annuelles d'usage, les certifications du matériel électrique, des blocs de secours, extincteurs, bâche du chapiteau et gradin.

Il devra s'assurer de la conformité du terrain proposé en fonction des informations techniques fournies : réseaux, accès (convoi de 5 tonnes et 12 m de long).

Il faudra fournir du personnel technique en renfort pour le montage et démontage des moyens de manutention comme un chariot élévateur ou encore du barriérage pour le tour des pincés.

Une fois en place, une vigilance sera portée sur les conditions météorologiques, le personnel présent sous le chapiteau et formé à la sécurité.

- c) Les moyens techniques pour cette implantation demandent l'installation de réseaux électriques, d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées. Il faudra leur fournir 4 à 6 techniciens pour le montage et démontage avec certainement des moyens de manutention tels que chariots élévateurs ou manuscopique et peut-être aussi un perforateur équipé d'une cloche pour le plantage des pincés.

Un gardiennage du site sera nécessaire pendant toute la période afin d'en assurer la sûreté.

### Question 3 :

- a) Les teintes du spectre lumineux sont représentées par le cercle chromatique. Ce cercle reprend les couleurs primaires et secondaires.

La synthèse additive correspond à la combinaison de couleurs primaires (rouge, vert, bleu – RVB) comme en peinture. Par exemple, le rouge + vert font du jaune. L'assemblage des 3 couleurs primaires équivalent à un blanc. En pratique, on utilise des filtres de 3 couleurs différentes sur trois projecteurs différents.

La synthèse soustractive est l'utilisation du Cyan, Magenta et Jaune (CMY) donc 2 couleurs complémentaires donnent une couleur primaire. Par exemple, cyan et magenta donnent un bleu. Les trois assemblées sont censées donner un noir. En pratique, 2 filtres (ou gélâtines) superposés dans un projecteur ; ce qui correspond aux principes utilisés dans les projecteurs automatisées (large gamme de couleur possible).

- b) La diffusion ponctuelle correspond à un montage son évènementiel ou temporaire avec l'utilisation de plusieurs enceintes ou temporaire avec l'utilisation de plusieurs enceintes sur pied en multi diffusion par exemple.

Dans le cadre de ce type d'installation, il convient d'être vigilant à l'homogénéité du son dans la salle ou l'espace, au niveau sonore en tout point. La directivité et la propagation du

son ont une importance. Les enceintes ont des directivités différentes en fonction des marques et modèles.

Les retours de scène sont aussi à prendre en compte. Un système de monitoring (ear monitor) est de plus en plus utilisé limitant l'impact du son sur scène dans la salle.

Depuis plusieurs années, les salles sont équipées d'un système line array (ou line source) correspondant à l'installation en fixe d'un système son vertical, plus ou moins incliné en fonction des références des enceintes et de l'acoustique de la salle.

Ce système line array nécessite à son installation la présence d'un acousticien pour le calage du système, notamment en fonction de la réverbération présente. Le but étant que le son ressenti soit identique en tout point de la salle.

Ces systèmes sont pourvus de logiciels facilitant son installation ou utilisation afin d'avoir la meilleure diffusion sonore et la plus proche du propos artistique recherché.